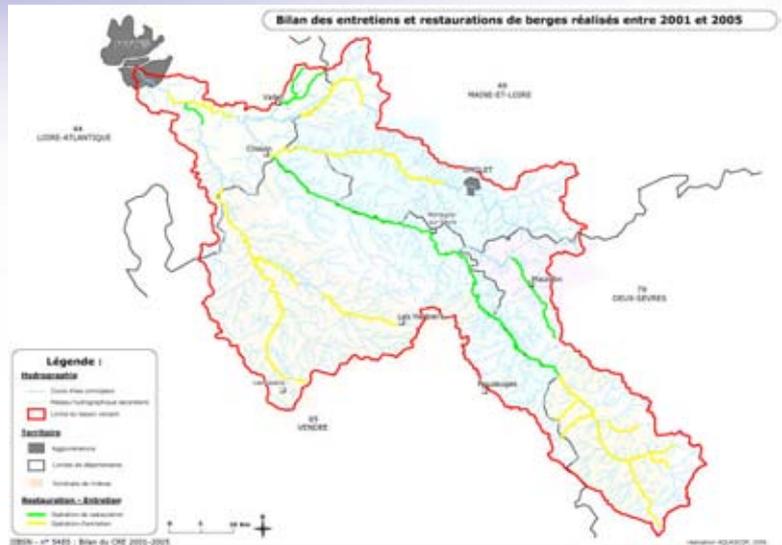


# Contrat de Restauration et d'Entretien « Sèvre nantaise rivières vivantes » 2001-2005

## Enseignements de cinq années de travaux

### *Entretenir, pour des cours d'eau de qualité*

Le CRE Sèvre Nantaise rivières vivantes 2001-2005 lie les 7 syndicats de rivière du bassin versant, l'Institution et les principaux financeurs (Agence de l'Eau, Conseils généraux, Conseil régional des Pays de la Loire) pour une programmation d'actions sur 5 années qui arrive aujourd'hui à son terme. Ce CRE a couvert un linéaire de **382 km de cours d'eau principaux** et **269 km de ruisseaux**, soit **651 km au total**. Le programme des syndicats de rivière a intégré des actions visant la restauration et l'entretien du lit et des berges, la lutte contre les espèces envahissantes tels le ragondin ou la jussie, ou encore des opérations plus ponctuelles d'aménagements piscicoles et de gestion des ouvrages. Le contrat intégrait aussi des actions de communication et de sensibilisation et a permis le financement des postes de techniciens de rivière.



### *La nécessaire évaluation du CRE*

Au terme de 5 années d'actions des syndicats de rivière et de l'Institution, il semblait indispensable d'avoir une vision d'ensemble des réussites et des échecs des programmations du CRE. Réalisé par le bureau d'études Aquascop, le bilan du CRE devait permettre de porter un jugement technique sur la qualité des réalisations, et d'évaluer si les objectifs initiaux affichés dans le contrat ont répondu aux attentes du SAGE et de la Directive Cadre sur l'Eau. L'ensemble des éléments recueillis doit aussi dégager les améliorations à apporter pour un prochain programme d'actions pluriannuel.

### *Des actions de qualité...*

L'analyse de secteurs ayant fait l'objet d'interventions a démontré la bonne qualité des travaux de restauration et d'entretien de ripisylve réalisés par les syndicats. Les acteurs interrogés semblent satisfaits des actions effectuées et insistent sur la nécessité de les pérenniser (berges et ripisylve, lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles...).



### *...et des opérations à développer*

La préparation de ce CRE s'est inscrite dans les préconisations du SAGE qui était, à l'époque, en cours d'élaboration. Les actions projetées n'ont pu dans l'ensemble développer tous les objectifs qui pourraient aujourd'hui être attendus pour améliorer significativement la qualité des habitats. Des efforts restent à faire dans un certain nombre de directions.



Il apparaît nécessaire de développer dans les années à venir certaines thématiques jusqu'alors trop peu prises en compte :

- **Gestion adaptée et intégrée des ouvrages hydrauliques**

L'impact des ouvrages sur la qualité des milieux aquatiques est aujourd'hui bien défini et le bassin est reconnu pour présenter une densité très forte de barrages et de clapets. Il s'agira de concrétiser en un plan de gestion l'exploitation des résultats de la grille multicritère afin de mettre en place une politique de gestion cohérente de ces ouvrages intégrant l'ensemble des critères de choix pour évaluer leur devenir : impact écologique, intérêt collectif et privatif, valeur patrimoniale, activités associées, de développement durable ou non ...



- **Restauration de la qualité des habitats aquatiques et des caractéristiques morphodynamiques des cours d'eau (forte demande DCE)**



La restauration des habitats aquatiques a été prise en compte ponctuellement depuis 2001. Or, il s'agit d'un problème récurrent sur l'ensemble du bassin et principalement sur les cours d'eau principaux, de même que le dysfonctionnement morphodynamique de ces rivières. Les travaux de réhabilitation de frayères, d'annexes hydrauliques, devront notamment être menés en concertation avec le CSP et les techniciens de la Fédération des AAPPMA. Ces actions devront être reliées aux opérations de gestion adaptée des ouvrages.

- **Accompagnement des opérations de reconquête de la qualité de l'eau**

La qualité de l'eau n'est pas seulement limitante pour le milieu naturel, elle pose également des problèmes pour la pérennité de certains usages et notamment des prélèvements pour l'eau potable. Même si le CRE n'a pas d'action directe sur la protection de la ressource, il peut accompagner efficacement des programmes de restauration de la qualité de l'eau. Les contacts noués avec les riverains, les exploitants et les industriels lors des autres opérations du CRE faciliteront toutes les opérations de communication et de concertation pour favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement et limiter les apports de polluants aux cours d'eau.



- **Limitation du colmatage des cours d'eau**



Le colmatage du lit est également une problématique redondante sur tout le bassin versant. Associé à la présence des ouvrages, le colmatage est également favorisé par le piétinement bovin et par les apports par ruissellement. Les actions pour limiter ces impacts demanderont des efforts de concertation et de communication importants, mais il s'agit d'une étape essentielle pour la reconquête de la qualité écologique des cours d'eau.

- **Préservation et restauration des zones humides**

Enfin, les zones humides pourront également être prises en compte. A minima, les annexes hydrauliques en connexion directe avec les cours d'eau devraient faire l'objet d'un inventaire exhaustif. Elles représentent une richesse écologique importante et participent au bon fonctionnement des milieux aquatiques et au maintien de la biodiversité.



Pour plus de renseignements :

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise (IIBSN), 185 bd Aristide Briand, 85 036 la Roche sur Yon cedex,  
T : 02 51 07 02 13, F : 02 51 46 28 81, e-mail : [iibsn.sevrenantaise@wanadoo.fr](mailto:iibsn.sevrenantaise@wanadoo.fr)

[www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com)